

TUNIS, le 4 Mars 1974

Circulaire N° 79 / 74
émanant de la Direction de
l'Enseignement Secondaire
(Service des Examens)

Le Ministre de l'Education Nationale
à
Messieurs les Chefs d'Etablissements
Privés

O B J E T : Examens Professionnels des Institutions Privées

J'ai l'honneur de vous informer qu'il a été décidé de faire passer les Examens Professionnels des Institutions privées aux dates suivantes :

La première session au mois de juin

La seconde session à la fin du mois de septembre.

Cette dernière sera réservée uniquement aux candidats refusés lors de la 1ère session et seulement pour la Comptabilité, la Sténographie et le Secrétariat.

Pour ampliation
Le Chef de Cabinet



Taoufik RAHAI

Le Ministre de l'Education Nationale

Driss GUIGA